

B P

BREVET PROFESSIONNEL

COIFFURE

Diplôme d'État sous contrat d'apprentissage

La Faculté des métiers gérée par la Ville de Cannes en partenariat avec le Conseil régional de PACA vous propose ce diplôme par alternance. Cette formation est organisée sur 2 ans, par alternance Entreprise / Faculté des métiers à raison de 400 heures la première année et 432 heures la deuxième année.

- Une équipe pédagogique expérimentée assure le suivi indispensable après chaque période en entreprise.
- La structure privilégie l'ouverture sur l'extérieur (actions professionnelles sur le terrain, contacts avec les professionnels, possibilité de participer à un stage dans un pays membre de l'Union Européenne).

Ce diplôme vous permettra d'exercer une activité professionnelle hautement qualifiée.

À l'issue de la formation, vous pourrez remplir immédiatement vos fonctions dans tous les métiers de la coiffure, être chef d'entreprise ou occuper un poste de directeur technique et assurer, dans votre spécialité, la formation d'apprentis

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le professionnel hautement qualifié sera amené à :

- accueillir, conseiller la clientèle et choisir les méthodes et techniques pour répondre à ses souhaits,
- assurer la gestion du matériel, des produits, du personnel et la gestion de l'exploitation du salon,
- exécuter dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité toutes les opérations de coiffure,
- avoir le sens de la créativité et l'ouverture d'esprit nécessaire pour s'adapter aux évolutions de la mode.

Le BP Coiffure regroupe 3 épreuves :

1 - **Création couleur, coupe, coiffage**

2 - **Modification durable de la forme**

3 - **Epreuves optionnelles** : soit évènementielle, soit coupe homme et entretien du système pilo-facial.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire du CAP Coiffure.
- S'engager avec la Faculté des métiers à une recherche active d'un employeur pour signer un contrat d'apprentissage.

Être âgé(e) de 16 à 25 ans ou avoir terminé la scolarité du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3^e).

Le dossier d'inscription et le contrat d'apprentissage sont à retirer à la Faculté des métiers ou à télécharger sur le site facultedesmetiers.cannes.com dès l'embauche de l'apprenti dans une entreprise. L'inscription n'est effective qu'à réception du contrat d'apprentissage par la Faculté des métiers qui y appose son visa et du dossier scolaire.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE MODE D'EMPLOI

- L'employeur s'engage à dispenser une formation rémunérée conduisant à l'acquisition d'une qualification professionnelle.
- Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée (régé par le Code du travail) donnant le statut de salarié de l'entreprise.



FACULTÉ DES MÉTIERS

54-56 rue de Cannes – 06150 Cannes La Bocca • Tél. : 04 93 90 43 53 – Fax : 04 93 48 38 78
mail : contactcfa@ville-cannes.fr • <http://facultedesmetiers.cannes.com>



FACULTÉ
DES MÉTIERS
DE CANNES



La Région avec les CFA à l'heure du développement durable

